



Société indépendante d'expertise comptable, Harel & Associés propose une gamme complète de services comptables et juridiques. Nous accompagnons les entreprises, dirigeants et actionnaires, de la création ou la reprise jusqu'à la transmission ou la restructuration.

Comptabilité – Paie Juridique – Conseil

COMPTABILITE

Cette prestation standard comprend les tâches suivantes :

- ▶ Comptes annuels (Bilan – Compte de résultat – Annexe)
- ▶ Déclaration fiscale des résultats de l'entreprise

Chiffre d'affaires	De A	100 K€	500 K€	1.000 K€	2.000 K€	3.000 K€	5.000 K€	10.000 K€
		500 K€	1.000 K€	2.000 K€	3.000 K€	5.000 K€	10.000 K€	20.000 K€
Honoraires annuels HT	De	1.390 €	2.550 €	3.250 €	3.830 €	4.290 €	4.990 €	6.150 €
	A	2.550 €	3.250 €	3.830 €	4.290 €	4.990 €	6.150 €	7.890 €

SECRETARIAT COMPTABLE

Nous proposons un contrat de services au taux horaire de **45 € HT**, ajustable en fonction des besoins de nos clients comprenant les prestations suivantes :

- ▶ Tenue de comptabilité
- ▶ Etablissement des déclarations fiscales : TVA, Impôt sur les sociétés, CVAE, Taxe véhicules de société, ...

Nous enregistrons l'ensemble des pièces justificatives (relevés bancaires, factures, données de paie, déclarations fiscales, ...).

Le client nous transmet ses justificatifs selon une procédure convenue conjointement.

Le budget annuel évolue en fonction du volume des documents enregistrés et du respect des procédures établies.

PAIE

Cette prestation comprend les tâches suivantes :

- ▶ Etablissement des bulletins de salaires sur la base des informations transmises par le client
- ▶ Revue de cohérence des informations reçues
- ▶ Etablissement et transmission des déclarations sociales aux organismes sociaux

Le client employeur s'assure de la conformité de ces informations aux dispositions contractuelles, conventionnelles et légales.

Bulletins de salaires et déclarations sociales Selon effectif de l'établissement	Honoraires HT	
	Fixes mensuels	Par bulletin
1 salarié		34,80 €
2 salariés		34,28 €
3 salariés		33,77 €
4 salariés		33,26 €
5 salariés		32,76 €
De 6 à 10 salariés	23,80 €	28,00 €
De 11 à 20 salariés	85,40 €	21,84 €
De 21 à 30 salariés	219,60 €	15,13 €
De 31 à 40 salariés	378,00 €	9,85 €
Bulletin de salaire refait suite erreur client		34,80 €

Suppléments salariés en activité partielle Selon effectif de l'établissement	Honoraires mensuels HT
De 1 à 5 salariés	44,00 €
De 6 à 10 salariés	66,00 €
De 11 à 20 salariés	109,00 €
Plus de 20 salariés	153,00 €

Prestations annexes	Honoraires HT
Attestation de salaire CPAM, MSA, CRPCEN	22,00 €
Création établissement	44,00 €
Création fiche salarié	44,00 €
Déclaration préalable à l'embauche (DPAE), mise à jour des effectifs pour la médecine du travail	44,00 €
Déclaration d'accident de travail	44,00 €
Solde de tout compte sans calcul de l'indemnité	87,00 €
Solde de tout compte avec calcul de l'indemnité	En fonction du temps passé au taux horaire de 87,00 €
Autres prestations, notamment : affiliation aux caisses sociales, demande de prestations auprès des organismes de prévoyance, mise à jour des effectifs pour la médecine du travail, demande d'aides, demande d'échéancier auprès des caisses sociales, etc.	

SECRETARIAT JURIDIQUE D'APPROBATION DES COMPTES

Nous établissons tous les documents légaux justifiant de la bonne tenue des assemblées générales d'approbation des comptes annuels et les adressons ensuite à nos clients afin qu'ils effectuent l'envoi au greffe du Tribunal de commerce.

Documents d'approbation et de publication des comptes annuels	Honoraires annuels HT
SARL – SELARL – SNC – SCP	406,00 €
SCI – SCM	290,00 €
SA – SAS – SELAFA	Selon complexité
Supplément rapport de gestion	116,00 €

AUTRES MISSIONS

Ces missions font l'objet d'une facturation en fonction du temps passé.

Lorsque nos prestations résultent d'une demande explicite, orale ou écrite et que le montant prévisible d'honoraires est **inférieur à 1.000 € HT**, une facture peut être établie sans information préalable, notamment en cas d'urgence.

Dans le cas contraire, nous vous informons préalablement du montant estimé et dès qu'un dépassement est prévisible.

CONSULTATIONS, REDACTION D'ACTES ET CONSEILS S'Y RAPPORANT

L'accès permanent au droit est indispensable à la pérennité et au développement des entreprises.

Fruit d'une analyse, de recherches, de vérifications et, le cas échéant, d'interprétations des différentes sources du droit (textes législatifs et réglementaires, accords collectifs et contrats, jurisprudence et doctrine), la consultation est une réponse structurée et circonstanciée à une question, basée sur un raisonnement juridique. Nos consultations revêtent la forme d'un écrit relatant : la question posée, son enjeu, l'état du droit, notre analyse des risques et opportunités et nos recommandations.

La mise en œuvre d'une réflexion juridique a pour objectif de garantir la qualité et la précision de la réponse apportée, d'autant plus que notre cabinet engage sa responsabilité quant au contenu restitué au client.

En matière de conseil et de rédaction d'actes, nos missions sont très diversifiées : organisation, gestion, droit fiscal, droit social, droit des sociétés, droit commercial, conseil patrimonial, diagnostic financier, investissement et financement, évaluation, acquisition et cession d'entreprise, ouverture du capital et restructuration, prévention et traitement des difficultés.

Ces missions sont facturées à un taux horaire variant **de 145 € HT à 192 € HT** en fonction de la complexité du projet.

SECRETARIAT JURIDIQUE EXCEPTIONNEL

Les missions exceptionnelles de secrétariat juridique (formalités inhérentes à la vie d'une société : transfert de siège social, modification d'activité, de la gérance ou autre, dissolution, liquidation, procès-verbaux d'autorisations diverses...) sont facturées **au taux horaire de 116 € HT**.

ASSISTANCE A CONTROLE ET CONTENTIEUX

Nous intervenons seuls ou en collaboration avec les conseils de votre choix dans les domaines suivants : droit fiscal, droit social, droit des sociétés et droit commercial.